

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Dicaire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/83fa5e2aa3eebb1e6517601a>

Date d'obtention : 2024-10-21 04:01:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Comme intervenant scolaire, les différentes étapes me permettent de déterminer l'amorce : C'est à dire dans quel contexte les événements se sont produits. Cette étape se fait à l'aide de rencontres en un premier temps avec l'auteur du signalement et par la suite avec les différents acteurs de la situation. Le tout est guidé par une grille d'évaluation de l'incident. Par les questions qu'on y retrouve, il nous sera en mesure de connaître la nature de l'évènement, les intentions derrière les gestes commis ainsi que l'étendue de la situation. À la suite de cette évaluation, une étape de vérification des informations est nécessaire. À la fin de la cueillette des informations, il nous sera possible d'estimer si la situation est née d'un acte impulsif ou malveillant. L'investigateur sera alors rencontré, les appareils saisis s'il y a un doute qu'il pourrait contenir des éléments qui correspondent à de la pornographie juvénile. Si le geste est impulsif, un questionnaire pourra être fait avec l'investigateur et la police sera par la suite constater. Si le geste semble malveillant, la police devra être contacté sans procéder à l'étape du questionnaire afin de pas empiéter sur le travail du policier. Cette constatation guidera les prochaines étapes en lien avec le service de police. Il sera important avant de communiquer au service de police de saisir les appareils de façon sécuritaire en utilisant les sacs fournis dans la trousse. Le service de police prendra par la suite le relais des opérations en saisissant les appareils, remplissant son rapport et contactera le DPCP. Si le DPCP détermine qu'il s'agit d'un acte impulsif, le service de police effectuera une rencontre de sensibilisation SEXTO. S'il s'agit d'un acte malveillant une enquête criminelle et des poursuites judiciaires pourrait être enclenchée. Il est également important de ne pas omettre de faire un signalement auprès de la protection de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque situation à ses particularités et que chacune d'elle doit être analysée et prise au sérieux. La prémisse de chacune des interventions et l'importance de suivre les étapes préétablies afin de ne pas empiéter sur le travail des différents partenaires mais également d'agir de façon cohérente, concise et efficace pour éviter que la situation prenne une trop grande ampleur. Les services scolaires se doivent d'assurer un milieu sécuritaire aux élèves qui le fréquente. Le respect de chacune des étapes est cruciale dans la compréhension de la situation et permet d'avoir un regard sur l'ensemble de celle-ci. Je retiens également que la collaboration avec le service de police est primordiale une fois les étapes qui incombent le milieu scolaire sont réalisées. Cette collaboration est l'essence même du projet Sexto. Il m'est possible de poser une réflexion intéressante sur la pertinence d'agir rapidement afin d'éviter une contamination des preuves possibles et mieux protéger les adolescents impliqués. Cette rapidité d'action et de concertation offrent une autre sphère de sécurité aux élèves qui vivent ce genre de situations. Le me permet assurément de constater l'importance de la diffusion de la méthode sexto dans mon milieu tant pour les gestionnaires que pour les membres du personnel qui ont à interagir avec les situations des mesures exceptionnelles dans nos écoles.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je crois que l'étape que je trouve la plus délicate est celle de déterminer si l'acte était impulsif ou malveillant. C'est la portion qui demande un plus grand pas de recul. Cette réflexion doit être faite avec un regard factuel sans égard aux diverses émotions qui peuvent ressurgir tout au long du processus de cueillette de données. C'est l'étape qui peut faire une différence énorme dans la suite du processus. Il est bien certain que le service de police incluant le policier scolaire seront des conseillers dans cette démarche mais n'en reste pas moins que cette étape peut être préjudiciable autant pour la personne qui est victime que pour l'instigateur. Il s'agit donc d'agir en bon père ou mère de famille, se rapporter aux faits et aux données que l'on possède.